



GDSinfos

L'actu santé de vos élevages

© Ouest France



DU CÔTÉ SANITAIRE p. 3-5

Vaccination :
une piqûre de rappel

Le coin des bonnes pratiques p. 6

Prélèvement auriculaire BVD,
du nouveau dans le recontrôle

L'Actu du GDS p. 7

Equarissage : une situation
déplorable

Edito



Hervé MARIE,
président du GDS 50

“ Depuis quelques années, nous vivons avec une épée de Damoclès sur nos élevages ! Celle des maladies émergentes telles que la FCO, la MHE, la FPA, la grippe aviaire, la Fièvre Hémorragique Crimée Congo (FHCC) et assurément d'autres à venir.

Deux questions sont devant nous :

Quels moyens mettre en oeuvre pour détecter et anticiper ces éventuelles épidémies et quels dispositifs déployer pour maîtriser leur dissémination sur le territoire ?

Aujourd’hui, l’Etat alloue du vaccin sur la FCO3 et la MHE pour protéger les élevages. Au vu de la situation économique du pays, il n'est pas du tout sûr que l’Etat honore longtemps cet engagement surtout si une épidémie de type «covid» frappe à nouveau la population ?

Quel avenir pour la «veille sanitaire» ?

Ne serait-il pas judicieux de réfléchir à la mise en oeuvre d'un autofinancement interprofessionnel de quelques centimes sur les bovins, ovins, caprins, porcins et pourquoi pas équins afin de ne pas tout attendre de l’Etat et être proactif ?

En ce qui concerne la maîtrise de la contamination, force est de constater que le problème vient de lacunes sur la maîtrise des mouvements d'animaux. N'est-il pas nécessaire de généraliser la mise en place de la boucle électronique en vue d'une maîtrise totale et en «instant T» de l'ensemble des mouvements d'animaux sur le territoire ?

Je vous propose d'en débattre lors de nos réunions d'hiver.

Au plaisir de pouvoir échanger avec vous très vite.



Sommaire

DU CÔTÉ SANITAIRE

| | |
|---|---|
| Qui sont ces culicoïdes, vecteurs de maladie ?..... | 3 |
| Vaccination : une piqûre de rappel | 4 |
| Vaches laitières : recrudescence de pneumonies ... | 5 |

LE COIN DES BONNES PRATIQUES

| | |
|---|---|
| Prélèvement auriculaire BVD, du nouveau dans le recontrôle..... | 6 |
| Mes animaux sont-ils suffisamment hydratés ? | |
| Le mesurer pour s'améliorer | 6 |
| IBR, accélération de l'éradication | 7 |

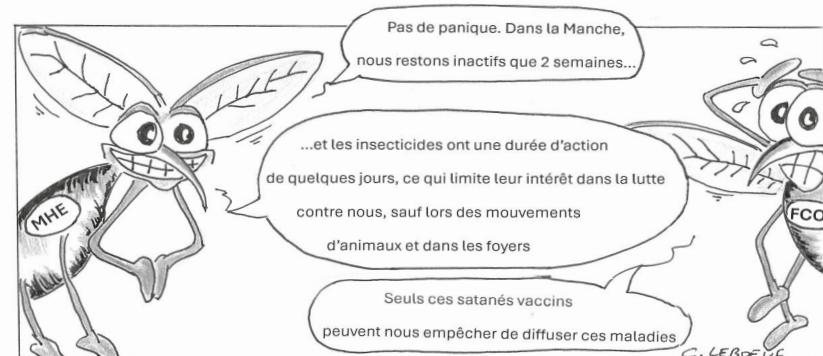
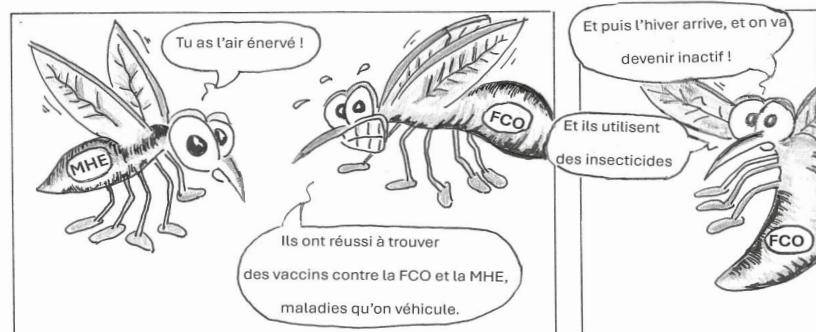
LES INFOS VÉTÉRINAIRES

| | |
|---|---|
| Les tarifs vétérinaires de la campagne de prophylaxie 2024-2025 | 8 |
|---|---|

L'ACTU DU GDS

| | |
|--|---|
| Équarrissage une situation déplorable | 7 |
| Rejoignez-nous aux réunions de secteurs en début d'année 2025..... | 8 |

l'actu en dessin



Qui sont ces culicoïdes, vecteurs de maladies ?

Courant 2024, des vagues épidémiques de maladies historiquement tropicales, telles que la fièvre catarrhale (FCO 3 et FCO 8) et la maladie hémorragique épizootique (MHE), déferlent sur la France, et menacent désormais la Normandie. Cette « *tropicalisation* » des maladies des ruminants est liée à l'intervention d'un petit moucherón, répandu dans le monde, et installé en Normandie depuis plusieurs décennies.

La connaissance de leur mode de vie peut permettre de mieux les combattre, même si les moyens restent limités. Le réchauffement climatique, et dans une moindre mesure la disparition locale des prédateurs naturels (hirondelles, martinets, chauves-souris, amphibiens), ont pu favoriser leur développement.

Connus depuis plusieurs décennies pour provoquer la dermatite estivale récidivante des équidés, le pouvoir pathogène direct de ces insectes sur les ruminants était alors limité. La donne a changé avec l'émergence de maladies vectorielles démarrées en 2006 aux Pays-Bas.

Les culicoïdes sont des moucherons de petite taille (1 à 3 mm), beaucoup plus petits que les moustiques. Ils volent en essaim. Les mâles se nourrissent de nectar et de matière organique. Les femelles, une fois fécondées, ont besoin d'un repas de sang pour assurer la maturation de leurs œufs. Elles s'attaquent aux ruminants domestiques et sauvages, aux équidés et aux êtres humains. Leur pouvoir de nuisance est important, directement par les piqûres douloureuses, véritables lacérations de la

peau, pour se nourrir de sang chez l'Homme ou l'animal. Leur morsure peut induire des allergies, chez les chevaux notamment. Ces insectes sont parfois localement un problème pour le tourisme.

Globalement, leur activité est essentiellement crépusculaire. Les piqûres se font très majoritairement en extérieur. Les culicoïdes ayant un appareil piqueur court, ils préfèrent les zones glabres comme les mamelles, les naseaux ou le contour des yeux.

2 jours après leur repas, les femelles culicoïdes vont pondre des dizaines d'œufs dans des zones boueuses riches en matières organiques d'origine végétale en décomposition (trous d'arbres, souches pourries, feuilles mortes, etc.) ou animales (urines, fèces), ou bien dans des tas d'ensilage, des fruits en décomposition. Les larves vont éclore, microscopiques asticots qui vont se transformer progressivement en adulte.

2 semaines d'inactivité seulement des culicoïdes dans la Manche !

La survie hivernale se fait essentiellement sous forme d'œufs ou de larves ou, sur une

période plus courte, d'adultes engourdis. Avec le changement climatique, les larves et les adultes résistent mieux pendant l'hiver. La période d'inactivité, c'est-à-dire l'absence de piqûre, est de 22 semaines dans l'Est de la France mais seulement de 2 semaines dans la Manche !

Le moucheron se contamine en piquant un animal porteur de virus. Celui-ci va passer la barrière intestinale du culicoïde, se multiplier puis se retrouver dans la salive. Une fois infecté, le moucheron reste infecté à vie.

La dispersion active par le vol se fait sur des distances limitées, de l'ordre de 2-3 km par jour mais la dispersion passive avec le vent est beaucoup plus importante, parfois plusieurs centaines de kilomètres au-dessus des masses d'eau.

Dr Christophe LEBOEUF

Vétérinaire-Conseil GDS 50



Le nettoyage régulier des bâtiments limite la prolifération des culicoïdes dans les exploitations.



Quelles mesures mettre en œuvre contre les culicoïdes ?

La plupart des mesures sont basées sur la connaissance du mode de vie des culicoïdes et sur l'hypothèse qu'il a un impact sur l'abondance des populations et donc le risque de transmission.

La ponte se faisant dans les zones humides, riches en matière organique, on veillera à limiter la présence d'animaux sensibles à proximité des mares ou des aires de stockage des fumiers et des lisiers. Remuer les lisiers, les litières, pailler régulièrement diminue le nombre de ponte.

Le piégeage des moucherons adultes ne permet pas de réduire leur nuisance tant les populations de culicoïdes sont abondantes.

Limiter les piqûres des ruminants est possible en rentrant les bovins en bâtiment : une partie des moucherons peut certes suivre les animaux à leur rentrée en étable, mais les cas cliniques de maladies vectorielles ont été beaucoup plus rares en bâtiments.

A ce jour, aucun insecticide n'a reçu d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). De plus, les morsures de culicoïdes se font dans des parties souvent éloignées de la zone d'application des pour-on. Des études sur l'utilisation de produits à base de pyréthrinoïdes révèlent une action contre les culicoïdes de l'ordre de 7 à 10 jours. Les huiles essentielles n'ont aucune efficacité prouvée.

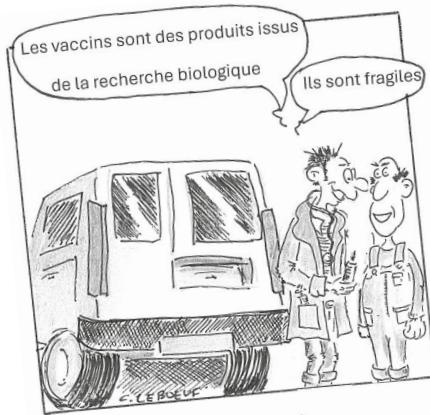
L'utilisation d'insecticides aux abords des bâtiments est inefficace, et dangereuse compte-tenu de son impact sur l'environnement. Leur utilisation sur les animaux⁽¹⁾ et les moyens de transport est en revanche intéressante lors de mouvements d'animaux pour freiner la propagation des moucherons infectés. La vaccination contre les maladies vectorielles, recommandée depuis août dernier, est la seule arme efficace.

⁽¹⁾ En cas d'utilisation de pyréthrinoïdes et afin de limiter les impacts sur la faune coprophage, il pourrait être conseillé de conserver les animaux à l'étable pendant 5 jours entre le traitement et le départ des animaux.



Vaccination : une piqûre de rappel...

Les vaccins visent à réduire la gravité des signes cliniques et/ou à freiner la transmission de maladies en limitant l'excrétion des agents infectieux concernés. Ils ont donc une vocation préventive.



Ils limitent les risques sanitaires et économiques (perte de bovins, de production...) lors d'une exposition avérée, telle que par exemple la vaccination contre la FCO 3, maladie grave des ruminants qui déferle en France depuis quelques semaines. L'utilisation de vaccins contre des affections respiratoires est également utile lors de la présence récurrente de facteurs de risque (ventilation insuffisante des bâtiments d'élevage, introductions fréquentes de bovins issus d'autres cheptels ...). Il est indispensable de respecter certaines règles d'utilisation, et de se conformer à l'ordonnance de votre vétérinaire traitant.

- **Respecter les règles sanitaires et les prescriptions de votre vétérinaire**, notamment le protocole de vaccination. Par exemple, la vaccination BVD avec une garantie de protection fœtale vise à éviter les avortements liés au BVD ou la naissance de veaux IPI : elle implique une vaccination quelques semaines avant la conception du fœtus. De même, la vaccination contre la FCO est fortement recommandée depuis août 2024 avant l'arrivée de la maladie dans la Manche, et au plus tard cet hiver avant la reprise d'activité des culicoïdes.

- **Suivre scrupuleusement le mode d'administration** (voie d'administration et lieu d'injection) du vaccin, indiqué sur l'ordonnance.

- **Transporter les vaccins dans un emballage isotherme** et l'acheminer **SANS DELAI** au réfrigérateur. Un vaccin qui séjourne dans la voiture alors qu'il fait plus de 30°C dans l'habitacle devient rapidement inefficace.

- **Conserver les vaccins au froid (+2°C à +8°C)** avant leur utilisation : vérifiez régulièrement la température de votre réfrigérateur avec un thermomètre « mini-maxi ». Evitez de stocker les vaccins dans la porte car la température y est souvent plus élevée, ni contre la paroi car ils pourraient geler. La bonne place : au milieu du frigo et de la tablette ! En revanche, le vaccin doit avoir atteint la température ambiante avant son administration. Dans la pratique, il s'agit de sortir les vaccins du réfrigérateur suffisamment à l'avance, et de les mettre pendant une heure dans la poche de son vêtement.

- **Respecter les dates de péremption et éliminer tous les vaccins périmés**. Reconstituer les vaccins au dernier moment, s'ils sont lyophilisés. Vérifiez que vous avez bien homogénéisé le produit à injecter en agitant doucement le flacon.

Pour injecter la solution, utiliser du matériel à usage unique. L'utilisation d'une aiguille déjà utilisée peut entraîner la formation d'un abcès au point d'injection, ou transmettre une maladie d'un animal à l'autre (exemple : Besnoitiose). Ne pas mélanger différents vaccins dans la même seringue. Ne pas rincer une seringue avec un désinfectant avant de s'en servir, le désinfectant pouvant tuer l'agent infectieux contenu dans un vaccin vivant.

- **La séance de vaccination doit se faire dans le calme, afin de limiter le stress des animaux**.

Tenir un registre de vaccination où figurent notamment la date de vaccination, le nom du vaccin, et l'identification des animaux vaccinés.

- **Ne vacciner que des animaux en bonne santé**. Demander conseil au vétérinaire si les animaux à vacciner sont sous

traitement, des interactions pouvant exister entre les différents médicaments (exemple : les antibiotiques actifs contre les mycoplasmes ne devraient pas être administrés 15 jours avant ou après la vaccination contre ces mycoplasmes ou durant la période de primovaccination en deux doses). Vacciner un animal fiévreux risque de rendre le vaccin inefficace, avec le risque d'attribuer à tort les signes cliniques de la maladie au vaccin.

Pour les flacons « *multidoses* » : sauf indication contraire portée sur la notice, tout flacon de vaccin entamé doit être utilisé dans la journée.

Les conditionnements vides, les résidus de produit et le matériel utilisé (aiguilles, seringues...) doivent être éliminés dans un circuit officiel de collecte des déchets de soins (poubelles jaunes).

La vaccination est préventive : elle ne dispense pas de veiller au respect des bonnes conditions de logement, d'hygiène, et de biosécurité.

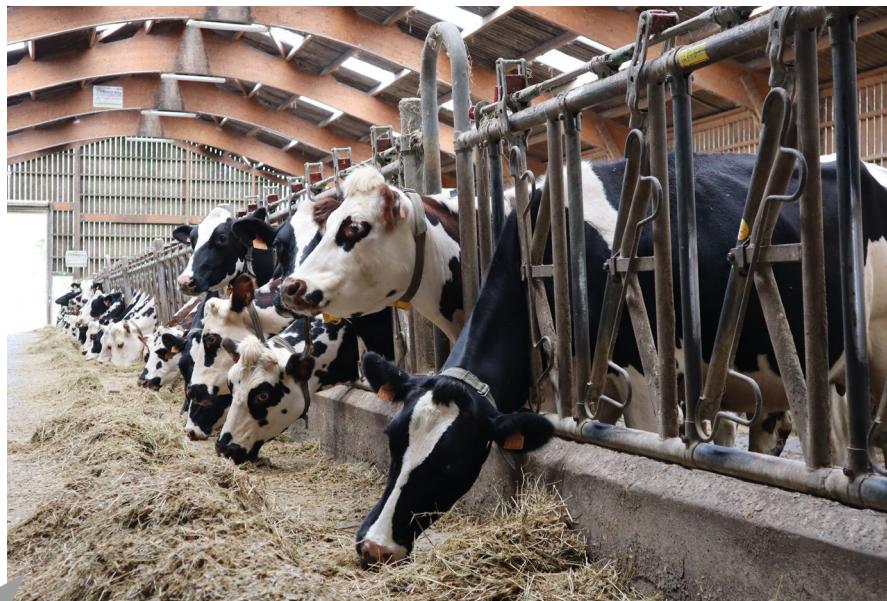
Prenez conseil auprès de votre vétérinaire traitant qui adaptera ces recommandations générales à votre élevage et à votre programme vaccinal.

Dr Christophe LEBOEUF
Vétérinaire-Conseil GDS 50



Vaches laitières : recrudescence de pneumonies

Depuis quelques années, nous sommes confrontés dans la Manche à une recrudescence chez les vaches laitières de sévères pneumonies liées à une Pasteurelle, *Mannheimia haemolytica*, bactérie déjà connue et impliquée depuis très longtemps lors d'affections respiratoires des jeunes bovins.



Les bâtiments longs et larges sont difficiles à ventiler correctement.

Le taux de morbidité et de mortalité sont très variables dans un foyer, ne concernant souvent que quelques vaches, mais avec parfois un nombre important de mortalité (17 vaches mortes et 3 euthanasiées sur 130 vaches laitières dans un cheptel de la Manche en janvier 2024). Les cas peuvent survenir à toute saison. La plupart du temps, ces vaches ne présentent que peu de signes avant-coureurs : **de la fièvre et une baisse de la production laitière**. Cela se traduit parfois par de la mortalité brutale, sans que soient nécessairement identifiés de signes respiratoires. Cela a été également décrit il y a quelques années aux Pays-Bas, avec une augmentation significative des cas entre 2004 et 2018. Une septicémie est possible, ce qui peut rendre difficile le diagnostic : un cas de septicémie a été identifié dans le centre de la Manche sur une génisse de 21 mois en mars 2024, avec la mise en évidence au LABEO Manche de *Mannheimia haemolytica* sur les poumons, les reins, la rate, le foie et les ganglions mésentériques, et la description d'une sévère pneumo-entérite.

Dans la plupart des élevages touchés, un facteur favorisant a pu être identifié,

telle qu'une ventilation perfectible des bâtiments d'élevage. Dans plusieurs foyers, les vaches ne sortaient pas des bâtiments à la belle saison. Mais des cas peuvent survenir au pâturage.

Ces bactéries colonisent le nasopharynx de la plupart des bovins en bonne santé. Lors de circulation virale préalable ou de stress, certaines souches prolifèrent pour devenir plus abondantes, puis coloniser l'appareil respiratoire profond. Ces bactéries sécrètent alors de puissantes toxines, impliquées dans un important processus inflammatoire, induisant de sévères bronchopneumonies.

Dans les cheptels atteints, **un traitement anti-inflammatoire et antibiotique précoce** prescrit par votre vétérinaire traitant permet d'éviter l'apparition de lésions irréversibles.

Préventivement, il est recommandé de vérifier que la ventilation des bâtiments d'élevage est correcte. Les bâtiments longs et larges sont de plus en plus difficiles à ventiler : en hiver, la condensation est plus rapide quand la température baisse, et les bovins se refroidissent plus rapidement avec un pelage humide. En été, l'humidité liée à la vapeur d'eau dégagée par les vaches, à raison de 25 litres par jour, voire plus s'il fait très chaud, aggrave les conséquences des températures élevées. En période chaude, pour les animaux restant en stabulation, il faut augmenter la vitesse de l'air ambiant. Des panneaux de bardage amovibles ou des rideaux brise-vent permettent cette régulation.

Des vaccins contenant la valence *Mannheimia haemolytica* permettent de réduire l'excrétion, les signes cliniques et les lésions dus à cette bactérie dans les cheptels à risque, dont la ventilation est insuffisante et/ou concernés par l'introduction régulière de bovins. Demandez conseil à votre vétérinaire traitant.

Dr Christophe LEBOEUF
Vétérinaire-Conseil GDS 50



Pour les cheptels adhérents à la caisse complémentaire, et concernés par plusieurs bovins morts à la suite d'un épisode de bronchopneumonie à *Mannheimia haemolytica*, l'ouverture d'une caisse coup-dur est possible sous réserve que cette bactérie soit mise en évidence sur les poumons lors d'une autopsie au LABEO Manche, avec un descriptif lésionnel permettant de conclure à son implication dans les pneumonies. Compte-tenu du portage possible, y compris sur des bovins sains, et de la grande sensibilité de la PCR, l'isolement par cette technique sur d'autres types de prélèvements (écouvillon, aspiration trans-trachéale...) ne pourra pas être éligible. Il en est de même pour des recherches sur un bout de poumon, insuffisantes à conclure sur l'origine des troubles.



Prélèvement auriculaire BVD, du nouveau dans le contrôle

Dans la dernière parution du GDS infos, nous avions abordé une évolution pratique en matière de contrôle des prélèvements auriculaires BVD sans résultats exploitables (échantillon ininterprétable, contenant vide ou refusé). Jusqu'à présent, l'envoi automatique d'un nouveau bouton était réalisé, mais souvent trop tard pour pouvoir satisfaire vos attentes, notamment pour la vente de vos veaux.

Afin d'être plus réactif, vous avez pu constater, depuis octobre, la livraison d'un stock de boutons vierges de contrôle.

En pratique

Quand utiliser ces boutons ?

- Dès la réception du SMS vous informant d'un résultat ininterprétable ou d'un contenu vide ou refusé.
- Lors de la naissance d'un veau mort-né, à poser à la place d'une boucle d'identification.

Comment ?

Réalisez un nouveau prélèvement de la même manière que pour l'échantillon initial, en utilisant les enveloppes que vous possédez déjà. Veillez à bien remplir les informations sur l'étiquette fournie : seules des données complètes et lisibles permettront au laboratoire de vous fournir un résultat.

Numéro de cheptel
prérempli

N° Cheptel : 50123456

N° Animal : FR50

Mort né (A cocher si besoin)

Date de prélèvement :/...../.....

N° bouton de prélèvement : PC500000001

Numéro à 10 chiffres du veau
OBLIGATOIRE
(excepté pour un veau mort-né).

Renseigner la date de prélèvement et non la date d'envoi ou de naissance.

Rappels importants :

- Tout échantillon reçu au LABEO plus de 15 jours après le prélèvement risque d'être trop dégradé pour être analysé.
- En cas de naissances en fin de semaine ou pendant les périodes de fériés, conservez les prélèvements au frais pour un envoi le lundi. Ils peuvent aussi être déposés dans certaines cliniques vétérinaires participant à la collecte des échantillons.

Scannez ce QR-code pour retrouver nos cliniques partenaires :



Le dépistage des veaux mort-nés est essentiel dans l'éradication de la BVD. En effet, ces veaux non contrôlés peuvent cacher la présence de génisses IPI (Infectées de façon permanente par le virus) nées avant la mise en place du dépistage par boucles auriculaires. Elles risquent de potentiellement contaminer les troupeaux voisins sensibles, et retarder ainsi l'éradication à l'échelle départementale.

Jean-François Couppey
Responsable pôle technique GDS 50

Mes animaux sont-ils suffisamment hydratés ? Le mesurer pour s'améliorer

L'hydratation est un élément clé dans la productivité, la reproduction et la santé des bovins. Souvent sous-estimée, la disponibilité en eau et sa qualité jouent un rôle primordial dans les processus biologiques de ces animaux.

Le rôle de l'eau dans la physiologie des bovins

L'eau constitue environ 60 à 70 % de la masse corporelle d'un bovin adulte. Elle est indispensable pour le fonctionnement normal des cellules et des organes. Quelques-unes des fonctions essentielles de l'eau dans le métabolisme sont :

- La régulation de la température corporelle
- La digestion et le métabolisme
- La production laitière
- L'élimination des toxines

Les besoins en eau

Les besoins hydriques des bovins varient en fonction de plusieurs facteurs, notamment :

- L'âge et la taille de l'animal

- L'activité physique
- Le climat et la température ambiante
- Le régime alimentaire

En moyenne, une vache adulte en bonne santé peut boire entre 40 et 100 litres d'eau par jour voire davantage en période de chaleur ou lors de la lactation.

Les conséquences d'une mauvaise hydratation

Une hydratation insuffisante peut entraîner de graves conséquences pour la santé des bovins :

- Diminution de la production laitière
- Réduction de l'appétit
- Problèmes digestifs
- Problèmes reproductifs

- Observer la quantité d'urine (miction de 15 secondes environ)
- Mesurer la densité urinaire avec un réfractomètre (1015 – 1030)

Une bonne gestion de l'eau d'abreuvement permet non seulement d'optimiser la production laitière et de viande, mais aussi de prévenir des problèmes de santé couteux. En somme, mesurer et surveiller l'hydratation correcte de vos animaux est le premier moyen d'agir sur votre revenu.

Pour plus de renseignement, contactez votre GDS
Estelle Helaïne,
Conseillère sanitaire GDS 50

Comment savoir si mes animaux sont correctement hydratés ?

- Mesurer la quantité d'eau buée grâce à la mise en place de compteurs d'eau
- Observer les bouses



© GDS 50



IBR, accélération de l'éradication

Afin de respecter l'objectif d'une France indemne d'IBR pour 2027, l'Etat vient de publier deux nouveaux arrêtés ministériels (application immédiate) :

- Arrêté du 10 juin 2024 : fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre l'IBR (abroge l'arrêté du 5 novembre 2021) ;**

- Arrêté du 26 juin 2024 : fixant les mesures financières relatives à la lutte contre l'IBR.**

En pratique cela se traduit principalement par **la réforme obligatoire des animaux infectés vaccinés sur 1 à 3 ans maximum**. Chacun des 17 élevages infectés du département a donc reçu un planning de réforme personnalisé selon le pourcentage de bovins infectés détenus.

D'autre part, les contraintes aux mouvements sont renforcées pour les bovins infectés et plus largement les bovins non indemnes.

Dès maintenant, tout bovin non indemne devra faire l'objet d'une quarantaine et d'une



©freepik

prise de sang avant départ quelle que soit sa destination (sauf abattoir sans rupture de charge). **À compter du 1^{er} janvier 2025**, les animaux infectés ne pourront être destinés qu'à l'abattoir, et les animaux non infectés non indemnes ne pourront être destinés qu'à l'engraissement dérogataire en bâtiment ou à l'abattoir. Ces nouvelles règles participeront par la même occasion à qualifier les ateliers dérogataires à horizon 2027.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre GDS pour toutes questions.



Jean-François Couppey
Responsable pôle technique GDS 50

Equarrissage : une situation déplorable.

Des éleveurs ont connu une situation déplorable concernant l'enlèvement des cadavres d'animaux morts en raison de la saturation des usines d'équarrissage gérées par la société Atemax cet été. Une situation inacceptable pour le GDS de la Manche.

Il n'est pas rare de constater des délais d'enlèvements de cadavres rallongés en raison de congés d'été ou de jours fériés. Mais la situation que certains éleveurs viennent de vivre pendant ce mois d'août 2024 s'étalant sur plusieurs semaines est

inacceptable. En cause : une mauvaise gestion de la société Atemax entraînant la saturation des usines de traitement situées dans l'Orne et dans l'Aisne et des stocks importants sur Néhou et Saint-Hilaire-du-Harcouët provoquant des

nuisances olfactives pour les riverains. Entre la gestion et la communication, la société Atemax pourrait recevoir une médaille. En effet, lors de la saturation de ces usines, Atemax indiquait aux éleveurs la possibilité d'enfouir les cadavres avec l'autorisation de la DDPP, la Chambre d'Agriculture et du GDS. Bien entendu, les différentes instances se sont offusquées de cette communication. Elles n'ont jamais prôné l'enfouissement et ont saisi immédiatement les services de l'Etat pour mettre un terme à cette communication. Désormais, la société Atemax, avec sa délégation de service public, devra rendre des comptes sur ces dysfonctionnements auprès des services de l'Etat. En aucun cas, les éleveurs ne doivent pâtir d'une telle situation comme cela l'a été.



©ATEMAX

Stéphanie Lebranchu
Directrice GDS 50



Adhérents du GDS : Rejoignez-nous aux réunions de secteur en début d'année 2025.



La rencontre avec les adhérents est un moment incontournable pour le GDS. Ces réunions dédiées aux adhérents permettent de faire un point sur l'actualité sanitaire, riche en ce moment, mais aussi sur des sujets techniques avec la présence des conseillers et vétérinaires-conseil.

Notre maillage territorial est une force et nous permet d'avoir une représentativité avec des délégués sur l'ensemble du département. Leur rôle est de nous de faire remonter les problématiques rencontrées sur le terrain mais ils peuvent également faciliter l'information auprès des adhérents. Dans notre fonctionnement, nous renouvelons nos délégués une fois par an puisque nous sommes organisés en tiers sortant avec des secteurs définis. N'hésitez pas à nous rejoindre en tant que délégué(e) !

En début d'année, vous êtes tous conviés à participer aux réunions qui se dérouleront sur les secteurs suivants :

- **Le secteur 2** : Gonnehville Le Theil, Quettehou, Gatteville le Phare
- **Le secteur 3** : Bricquebec en Cotentin, Portbail sur mer, Rauville la place
- **Le secteur 6** : Carentan les marais, Marchésieux, Pont-Hébert
- **Le secteur 10** : Gavray sur sienne, Hambye, Saint Denis le Vêtu
- **Le secteur 16** : Pontorson, Saint-James, Avranches
- **Le secteur 18** : Le Teilleul, Barenton, Romagny le Fontenay

Au plaisir de vous retrouver pour ces moments d'échanges importants et conviviaux.

Stéphanie LEBRANCHU
Directrice GDS 50

Tarifs de prophylaxie pour la campagne 2024/2025 : un peu de retard dans leur fixation !

Comme chaque année, la tarification des actes de prophylaxie fait l'objet d'une commission bipartite entre les représentants des vétérinaires (Syndicat National des Vétérinaires Libéraux, l'Ordre des vétérinaires et le Groupement Technique Vétérinaire) et les représentants de la Chambre d'Agriculture et du GDS.

Répondant à un mot d'ordre national du SNVEL, les commissions bipartites pour la nouvelle campagne de prophylaxie 2024-2025 n'ont pu être tenues plus précocement. Une réunion s'est donc tenue le 18 octobre dernier.

Il a donc été convenu une fixation des tarifs de prophylaxie identique à l'année dernière, seule l'Indice Ordinal a évolué par rapport à la campagne 2023-2024 en passant de 15,87€ à 16,63€ HT pour la campagne 2024-2025. Vous pourrez retrouver l'intégralité des tarifs de prophylaxie sur notre site internet <https://www.gds50.com>.

Stéphanie LEBRANCHU
Directrice GDS 50



Quelques rappels concernant la mise en oeuvre de la prophylaxie :

Le vétérinaire sanitaire fixe lui-même les dates et heures de ses interventions à condition que :

- Le caractère collectif des opérations soit respecté : animaux rassemblés,
- La contention correcte des animaux soit assurée : animaux attachés ou introduits dans un couloir de contention ou cornadis,
- Les inventaires de cheptels soient mis à jour avant le passage du vétérinaire.

Les vétérinaires sanitaires relèvent sous leur responsabilité les numéros d'identification des animaux qui font l'objet d'une opération de prophylaxie

Pour la campagne 2024-2025, les tarifs de renumération des vétérinaires qui exécutent les opérations prévues à l'article R.203-14-1 du code rural et de la pêche maritime, à savoir les opérations de prophylaxie collective, ainsi que les contrôles d'introduction, sont fixés comme suit dans le département de la Manche. Ils sont applicables au 1er novembre 2024. Seront facturés en plus les actes techniques de diagnostic et de contrôle ou les frais d'envoi des prélèvements sanguins. Le tarif de visite s'applique à chaque nouvelle intervention en cas de fractionnement des interventions pour une même exploitation.

